5/23

Elections Législatives du 23 Novembre 1958

5e Circonscription



Marcel HAMON

Député sortant

Candidat du Parti Communiste Français

Professeur.

Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Médaille de la Résistance pour « services exceptionnels de guerre »

Officier de réserve
« Colonel Courtois », Commandant les F. T. P. de l'Ouest

Président départemental des « Anciens Combattants de la Résistance », membre du Bureau National.

Membre, à l'Assemblée Nationale, de la Commission de la Marine Marchande et des Pêches et de la Commission des Territoires d'Outre-Mer.

Juge titulaire à la Haute-Cour.

Nul aussi bien que Marcel HAMON ne peut représenter au Parlement la circonscription de LANNION, où il fut déjà candidat en 1936.

Aucun aspect de l'activité de ce coin des Côtes-du-Nord, où il est né (PLUFUR) et où il habite (PLESTIN LES-GREVES), ne lui est, en effet, étranger. Le breton est sa langue maternelle.

Marcel HAMON, fils d'une ouvrière agricole, travailla lui-même dans les fermes de sa commune natale, plusieurs mois par an, entre l'âge de 8 ans et celui de 18 ans.

Il sait donc, à la fois, ce qu'est la **condition de l'ouvrier et ce qu'est le travail de la terre.**

Elu, pour la première fois, à l'Assemblée Nationale, en Octobre 1945, Marcel HAMON s'intéressa tout de suite, entre autres choses, aux questions maritimes, dont il est devenu un spécialiste écouté. Pendant 9 ans, il a été membre de la Commission de la Marine Marchande et des Pêches. Il lui est arrivé, plusieurs fois, d'être désigné, **à l'unanimité**, pour rapporter des propositions de loi, concernant les marins, en particulier, **sur les pensions.**

Marcel HAMON, à qui son instituteur fit faire des études au collège de LANNION, est professeur de l'Enseignement public. Il connait donc, particulièrement, les problèmes de l'Education Nationale et de la Fonction Publique en général.

Chacun sait aussi que Marcel HAMON fut le chef, sous l'occupation allemande, des Francs-Tireurs et Partisans de l'Ouest de la France (Bretagne plus Mayenne, Sarthe et Manche). Il commanda dans la région même où se fit le débarquement allié.

Il fut condamné à mort, par contumace, en mars 1943, par le Tribunal militaire allemand d'ANGERS.

De part ses fonctions dans les organisations d'Anciens Combattants, il n'ignore rien des problèmes des deux générations du feu.

A la dernière Assemblée Nationale, Marcel HAMON était également membre de la Commission des Territoires d'Outre-Mer, ce qui lui a permis d'étudier le problème le plus grave du moment, le **problème colonial.**

Marcel HAMON a signé, en mars 1956, avec le groupe communiste, **la seule proposition complète de réforme des impôts** qui ait été déposée sur le Bureau de l'Assemblée Nationale, depuis 3 ans.

Rappelons qu'en 1936, Marcel HAMON se désista, au 2e tour, pour le candidat socialiste, Philippe LE MAUX, **et qu'il fit campagne avec lui. Le Socialiste fut élu.**

Le 23 Novembre prochain, vous placerez Marcel HAMON en tête de tous les candidats.

Républicains de toutes nuances, hommes et femmes de gauche, votez massivement pour

Marcel HAMON, *dès le premier tour.*

Remplaçant : Norbert LE JEUNE.

Secrétaire de Mairie, Conseiller Général du canton de Plouaret (réélu triomphalement en avril dernier contre le député réactionnaire GUILLOU).

Ancien prisonnier de guerre (évadé). Ancien Résistant et Président du Comité local de Libération à Plouaret.

LE PROGRAMME, pour lequel, si Marcel Hamon est élu, il luttera avec le groupe communiste.

LES OUVRIERS de province subissent des ABATTEMENTS de ZONES.

Ceux de la région de LANNION sont parmi les plus mal payés.

Les cultivateurs d'ailleurs sont directement victimes de cette situation. On note que la consommation de viande a diminué de 20 % dans les milieux ouvriers et, au même moment, les cours s'effondrent dans les foires et marchés.

Nous nous battrons, dans l'immédiat, pour le **relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti** (S.M.I.G.) de 137 et 139 francs à 170 francs de l'heure.

Nous exigerons la suppression totale des abattements de zones.

Ajoutons à celà le remboursement à 80 % de la Sécurité Sociale, un relèvement de 20 % des Allocations Familiales et une **assurance-chômage, au compte du gros patronat** (cotisation de 2 % sur l'ensemble des salaires payés par eux, l'Etat se substituant, le cas échéant, aux artisans et aux plus petits patrons pour payer cette cotisation).

Notre région peut être industrialisée, certes, mais, pour le moment, c'est, hélas, le chômage qui se développe.

Nous lutterons pour l'application intégrale du statut de la Fonction Publique (Statut Maurice Thorez).

LES CULTIVATEURS de la région de LANNION sont, dans leur ensemble, des petits cultivateurs, dont la vie est dure.

Il nous semble que les mesures suivantes doivent faire l'objet de notre souci principal :

— **relèvement des prix au départ de la ferme**, essentiellement par la diminution des taxes et impôts indirects, qui font la vie chère.

— un prix différentiel pour le blé (plus élevé pour le petit producteur que pour le gros, le prix du pain devant être calculé sur le prix moyen).

— transformer la ristourne de 15 % sur le matériel agricole **en ristourne progressive. Elle pourrait alors atteindre 20 à 25 % pour les modestes exploitants familiaux, quitte à la supprimer pour les gros agriculteurs.**

— aider, le plus possible, les C.U.M.A. (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole) et développer encore l'enseignement agricole et ménager.

— Reprendre la proposition de loi du groupe communiste, en date du 21 Juin 1955 (déjà reprise le 15 Novembre 1957) **pour créer une assurance longue-maladie, chirurgie et maternité, au moins pour les cultivateurs dont le revenu cadastral ne dépasse pas 40.000 francs.**

LES MARINS ET LEUR FAMILLES nous verront reprendre les propositions déjà défendues par nous :

— porter la Marine Marchande à 5 millions de tonneaux.

— la retraite à 50 ans (le Gouvernement veut la porter à 60 ans !...)

— **créer des échelons d'ancienneté** (le marin de la 4e catégorie entre dans la 5e au bout de 10 ans, puis dans la 6e au bout de 20 ans).

— réformer le Code du travail maritime (proposition de Marcel HAMON) **pour rendre plus stable la situation du marin non stabilisé et faciliter son embarquement.**

— doter le crédit maritime mutuel de sommes telles que le marin-pêcheur puisse obtenir de cet organisme **la totalité du prix du bateau qu'il veut acheter.**

NOS ARTISANS ET NOS PETITS COMMERÇANTS ont besoin de trois choses essentielles :

— **une réforme des impôts**, qui les soulage en **faisant, enfin, payer les riches :** un seul impôt direct, progressif, avec exonération totale jusqu'à 360.000 francs par an.

— une véritable **Sécurité Sociale.**

— une clientèle abondante, ce qui suppose le relèvement du pouvoir d'achat des ouvriers et des paysans.

AJOUTONS A CELA QUE :

— **la retraite des vieux** devrait être portée à un minimum de 10.000 francs par mois.

— nos productions spéciales, comme les artichauts (l'année a été catastrophique), **les pommes de terre primes**, une industrie comme celle de l'algue, doivent être protégées et encouragées, et pas seulement par des paroles et des discours.

— le tourisme peut être développé, surtout si **les ouvriers des villes sont payés selon le coût de la vie** (beaucoup de petites gens tirent quelques ressources de la location de pièces en été).

— **le service militaire** doit être réduit progressivement à 18 mois, puis à un an.

— les crédits nécessaires consacrés à **l'Ecole Publique.**

— **une véritable politique du logement mise en application.**

L'Argent pour faire tout cela ?

— Par la Paix en ALGERIE (la guerre coûte près de 1 000 milliards par an).

— Par la réforme des impôts (il y a plus de 1.000 milliards de fraude du côté des capitalistes).

— Par une politique de désarmement.

— Par un règlement d'ensemble, acceptable pour tous, **du problème colonial.**

La Fédération des Côtes-du Nord du Parti Communiste Français.

Vu : **LE CANDIDAT.**

IMP. MODERNE - ST-BRIEUC